

AR Prefecture

063-216302588-20240405-DEL2024040514-DE
Reçu le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024

DEL2024040514

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

PROCURATION : 2

VOTANTS : 14

L'an Deux Mille Vingt et Quatre, le Cinq Avril à Dix Neuf heures et Trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents : VERNET Thimothée, COLLANGE Katy

Procuration : VERNET Thimothée à COSTE Roger, COLLANGE Katy à OLIVIER Katia

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOI PERMANENT : CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

Vu le budget de l'année en cours,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de médecin territorial, en raison de la hausse de l'activité du centre de santé municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial, en raison de la hausse de l'activité du centre de santé municipal,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de médecin territorial hors classe à temps complet à raison de 35/35^{ème}.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade de médecin territorial hors classe.

AR Prefecture

DEL2024040514

063-216302588-20240405-DEL2024040514-DE
Reçu le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

En cas de recours à un agent contractuel, la rémunération de cet emploi sera comprise entre l'indice brut 912 et HEB3.

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 17.5/35^{ème}, pour assurer les fonctions de secrétariat au centre de santé municipal.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif territorial.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 3° du Code Général de la Fonction publique (communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois)

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de rémunération maximal est fixé sur la base de l'indice brut 432, indice majoré 387.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Adopte** ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

